



Partie adverse empêche décision de justice

Par Nagnag

Bonjour

J'ai la partie adverse qui m'empêche de réaliser la décision de justice du tribunal.

Svp j'écris à qui ? La juge qui a jugé, la greffière, le tribunal, le procureur ?

En gros le tribunal m'a donné raison et m'a dit de partir d'un camping sans rien lui payer. La personne du camping m'empêche d'accéder ou vendre mon chalet non démontable.

Par isernon

bonjour,

avec votre décision en main, vous devez demander à un huissier de constater que vous ne pouvez pas accéder au camping pour exécuter le jugement.

salutations